



Réunion du Comité Syndical

du 30 mars 2022

CS - 2.09
Compte administratif 2021

RAPPORT
Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

Le trentième jour du mois de mars de l'année deux mille vingt-deux à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Études et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice est de dix-huit, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, Monsieur BONIN ayant été élu président de séance pour ce point de l'ordre du jour.

Étaient présents

Délégués titulaires : **GBCA** : Mme Marie-Laure FRIEZ ; MM. Jacques BONIN, Tony KNEIP, Miltiade CONSTANTAKATOS, Thierry PATTE. - **SMICTOM** : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER, Denis KUNTZMANN, Emile EHRET, François BRESSON, Eric BOILLETOT. - **CCST** : MM. Pierre VALLAT, Bernard CERF, Jean LOCATELLI.

Délégués suppléants avec voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Le quorum est atteint : 13 présents.

Nombre de votants : 13.

Délégués suppléants sans voix délibérative : **GBCA** : / - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Étaient excusés

Délégués titulaires : **GBCA** : MM. Damien MESLOT, Pierre-Jérôme COLLARD, Julien PLUMELEUR. - **SMICTOM** : M. Patrick MIESCH. - **CCST** : /

Délégués suppléants : **GBCA** : Mme Marie-Hélène IVOL ; MM. Philippe CHALLANT, Stéphane GUYOD, Yves VOLA, Nikola JELICIC. - **SMICTOM** : / - **CCST** : /

Étaient absents

Délégués titulaires : **GBCA** : / **SMICTOM** : / **CCST** : /

Délégués suppléants : **GBCA** : MM. Laurent DEMESY, Thierry BESANÇON, Jean-Marie HERZOG, Pierre FIETIER. - **SMICTOM** : MM. Eric CARDOT, Serge MARLOT, Yves TESTON, Jacky CHIPAUX, Henri STASCHE, Patrick DEMOUGE. - **CCST** : MM. Thierry MARCJAN, Jean-Jacques DUPREZ, Christian RAYOT.



Réunion du Comité Syndical

du 30 mars 2022

CS - 2.09

Compte administratif 2021

RAPPORT

Présenté par Monsieur Jacques BONIN
Vice-Président

En application des dispositions de l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical est tenu de se prononcer sur le compte administratif de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, le Comité Syndical élit un président pour cette partie de l'ordre du jour : Monsieur Jacques BONIN.

Le SERTRID ayant opté pour un assujettissement à la TVA, les montants indiqués sont des montants H.T.

Le compte administratif 2021, dont un exemplaire est annexé au présent rapport, fait apparaître les résultats d'exécution suivants :

	Mouvements comptables de l'exercice			Restes à réaliser investissement	Total mouvements et RAR
	Fonctionnement	Investissement	Total		
Dépenses	12 011 536,67 €	4 898 901,36 €	16 910 438,03 €	271 973,93 €	17 182 411,96 €
Recettes	15 604 460,43 €	3 739 202,87 €	19 343 663,30 €	0 €	19 343 663,30 €
Résultat de l'exercice	3 592 923,76 €	-1 159 698,49 €	2 433 225,27 €	-271 973,93 €	2 161 251,34 €
Résultat antérieur reporté	1 056 534,40 €	-1 677 337,29 €	-620 802,89 €		-620 802,89 €
Résultat de clôture	4 649 458,16 €	-2 837 035,78 €	1 812 422,38 €	-271 973,93 €	1 540 448,45 €

Ces résultats sont conformes à ceux du compte de gestion arrêté par le Comptable.

Les **mouvements de l'exercice** enregistrent, pour la première fois en année pleine, les écritures relatives au traitement de recyclables issus de collectes sélectives, dans le cadre d'une convention de coopération entre le SERTRID et le SMICTOM d'Alsace Centrale, portant sur une réciprocité d'échanges de flux en vue d'exploiter au mieux, dans une démarche d'intérêt général, les installations respectives de chacun des syndicats.

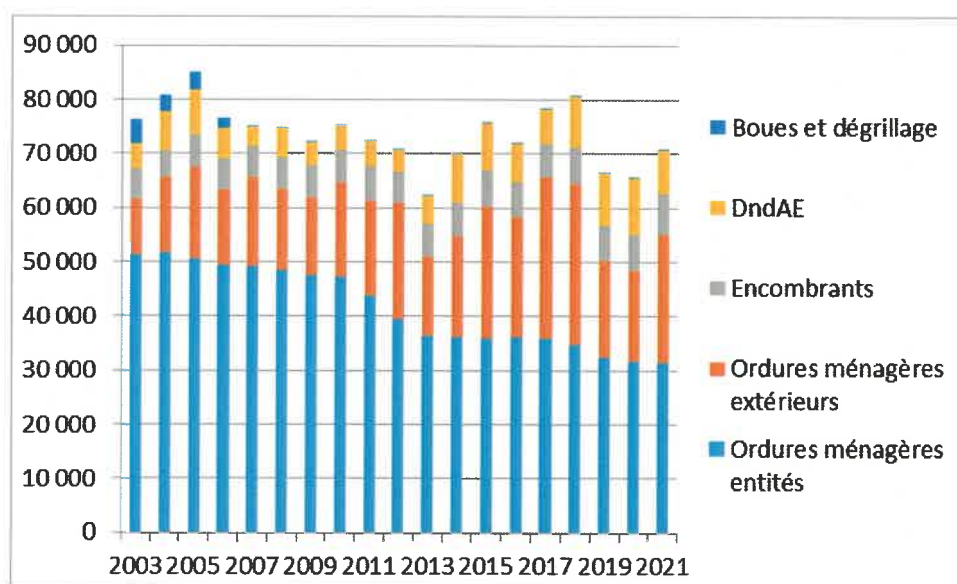
Ces mouvements, qui font l'objet d'une comptabilité analytique distincte, s'équilibrent en dépenses et en recettes à hauteur de 1 385 058.13 €.

Pour permettre la comparaison avec les exercices antérieurs, ces écritures seront neutralisées dans l'ensemble du rapport.

Les **restes à réaliser** correspondent aux dépenses et aux recettes d'investissement, engagées mais non encore réalisées à la clôture de l'exercice. Pour 2021, ces restes à réaliser concernent uniquement des dépenses, à savoir :

c/21 Matériel	101 382.97 €
c/23 Travaux	170 590.96 €
Total	271 973.93 €

S'agissant d'un syndicat comme le SERTRID, la photographie de la situation financière issue du compte administratif se lit parallèlement avec les conditions d'exploitation de l'Écopôle. L'exercice 2021 a permis de renouer avec une dynamique d'exploitation, avec **70 848 tonnes** traitées, après deux exercices consécutifs parmi les moins prolifiques depuis la mise en service des installations.



Évolution des gisements traités, de 2003 à 2021

Le compte administratif 2021 traduit cette amélioration.

1. Dépenses d'investissement

1.1 Vue d'ensemble dépenses réelles

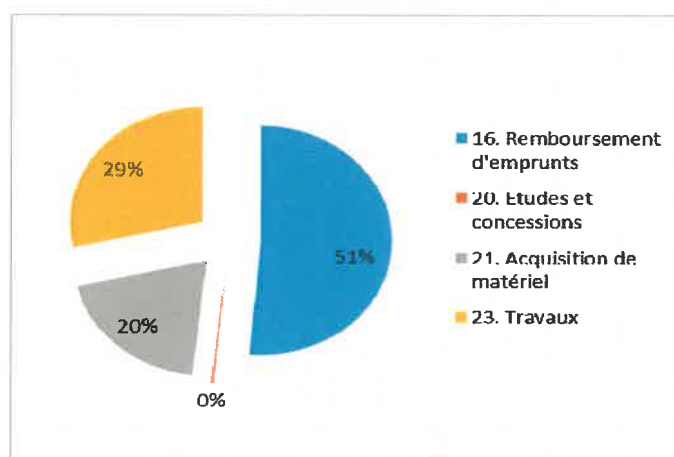
Les dépenses réelles d'investissement sont en hausse sur l'exercice (17.04%, soit 713 K €).

Cette évolution concerne majoritairement les dépenses d'équipement (32.78%, soit 588 K €) : le SERTRID a conservé un rythme d'investissement soutenu, avec une moyenne annuelle de 2.07 M € sur les trois derniers exercices clos.

Dans le même temps, les dépenses financières (remboursement de la dette en capital), progressent de 5.23% (soit 125 K €) et représentent 51% des dépenses de l'exercice. Elles sont adossées au rythme de remboursement de l'encours.

	2019	2020	2021	Ecart	Evol°
20. Frais d'études	0	1	16	15	1 500%
21. Acquisition de matériel	738	513	965	452	88,11%
23. Travaux	1 321	1 280	1 401	121	9,45%
Total dépenses d'équipement	2 059	1 794	2 382	588	32,78%
16. Remboursement dette en capital	2 272	2 391	2 516	125	5,23%
Total dépenses réelles	4 331	4 185	4 898	713	17,04%

Dépenses réelles d'investissement 2019-2021, en K €

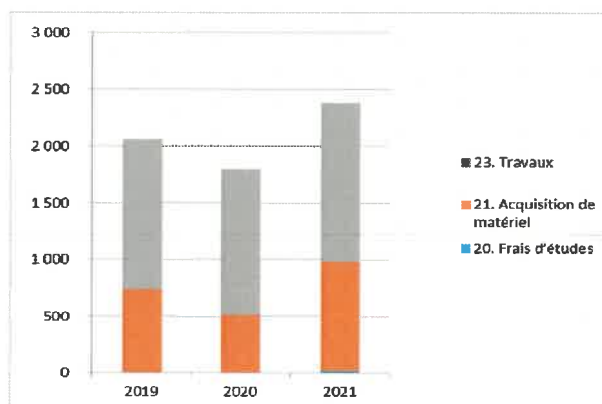


Ventilation des dépenses réelles d'investissement 2021

1.2 Dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement ont donné lieu à réalisation pour près de 2.4 M €. Les restes à réaliser, qui correspondent aux dépenses engagées mais non mandatées sur l'exercice, sont comptabilisés distinctement : ils représentent une enveloppe de 271 K €.

Le taux brut de réalisation du PPI 2021, hors restes à réaliser, est de 87% des prévisions. En incluant les restes à réaliser, ce taux passe à 97%.



Évolution en K € des dépenses d'équipement 2019-2021

Les enveloppes mobilisées concernent principalement l'ensemble fours chaudières (1,07 M €), les pièces et ailettes turbine (583 K €), le bâtiment (120 K €), le traitement des fumées (97 K €), le mâchefer et les ponts roulants (30 K € chacun).

L'effort d'investissement est au service d'un objectif majeur, l'amélioration du taux de disponibilité des installations. Il est soutenu par des ressources exclusivement issues de l'autofinancement.

1.3 Dépenses financières

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées à 51% par des dépenses financières, qui correspondent au remboursement de la dette en capital, soit 2,51 M € pour l'exercice.

Au 31 décembre 2021, la capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est de 11,48 ans.

Ce ratio détermine le nombre d'années qui serait nécessaire pour éteindre totalement la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute annuelle.

2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont des recettes propres, soit principalement : dotations et réserves (excédent capitalisé, représentant 65% du montant total des recettes), opérations d'ordre entre sections (34% du montant total des recettes).

10. Excédent affecté	2 424
23. Immobilisations	23
total recettes financières	2 447
total recettes réelles	2 447
040. Opérations d'ordre entre sect.	1 292
Total recettes d'ordre	1 292
Total recettes	3 739

Recettes d'investissement 2021, en K €

Le SERTRID a ainsi tenu sa ligne directrice qui est de ne pas mobiliser de nouveaux financements.

La capacité d'autofinancement reste préservée : les marges dégagées ont permis le remboursement de la dette en capital et la prise en charge des investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration du niveau de performance de l'outil industriel.

3. Dépenses de fonctionnement

3.1.1 Vue d'ensemble dépenses réelles

Les dépenses réelles de fonctionnement sont globalement stabilisées par rapport à l'exercice précédent.

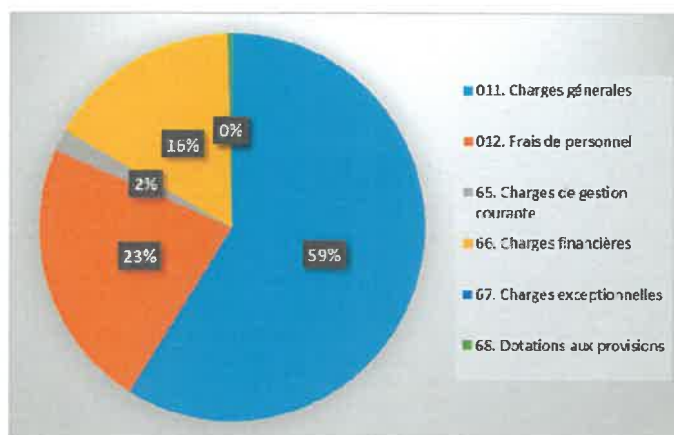
Parmi les dépenses de gestion courante, seul le poste « Charges générales » affiche une hausse. Tous les autres postes de dépenses sont en baisse.

	2019	2020	2021	Ecart	
		hors TGAP		n/n-1	Evol°
011. Charges générales	5 355	4 281	4 840	559	13,06%
012. Frais de personnel	1 796	1 904	1 867	-37	-1,94%
65. Charges de gestion courante	70	458	149	-309	-67,47%
total dépenses gestion courante	7 221	6 643	6 856	213	3,21%
66. Charges financières	1 417	1 515	1 334	-181	-11,95%
67. Charges exceptionnelles	47	26	7	-19	-73,08%
68. Dotations aux provisions	42	72	30	-42	-58,33%
total dépenses réelles	8 727	8 256	8 227	-29	-0,35%

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement, hors TGAP, hors tri, en K €

Sur ces bases, la structure d'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement hors TGAP fait apparaître, pour l'exercice 2021, des postes majeurs qui sont :

- les charges générales (59%)
- les frais de personnel (23%)
- les charges financières (16%)



Ventilation des charges de fonctionnement 2021, hors TGAP, hors tri

3.1.2 Détail des dépenses réelles

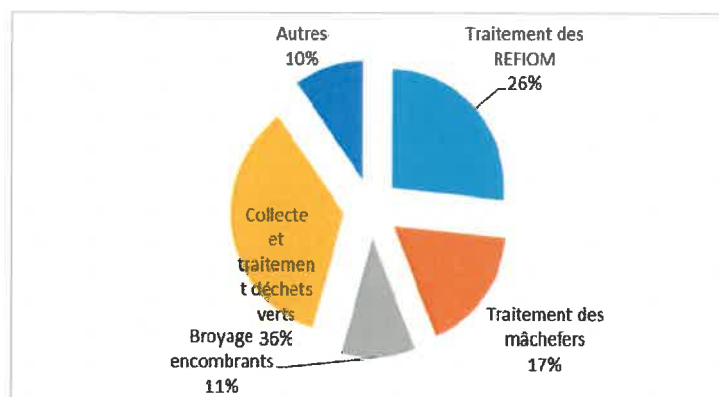
Les charges générales progressent notablement de 559 K € (plus de 13%) : elles supportent en effet les différents postes d'augmentation, avec notamment les prestations de service (+ 116 K € dont mise en balles d'un montant de 105 K €), les locations mobilières (+ 250 K €, dont 183 K € correspondant aux premiers loyers du contrat de location des automates et de la supervision) et les primes d'assurance (+ 52 K €).

Ces charges générales se ventilent comme suit :

Fiscalité (TGAP + taxes foncières)	1 156
Fluides / Electricité / Carburants / Combustibles	248
Assurances	321
Prestations de service	1 866
Entretien bâtiments / nettoyage	358
Entretien autres biens mobiliers	346
Maintenance	227
Réactifs	333
Analyses et contrôles	131
Autres	959
	5 945

Charges générales 2021, en K €

Les coûts induits par la valorisation des déchets issus de l'incinération (mâchefers et REFIO), représentent 43% du montant total des prestations de service, dont la répartition apparaît comme suit pour l'exercice :



Ventilation des prestations de service 2021

Les frais de personnel correspondent à un effectif stabilisé de 38 agents publics au 31 décembre de l'exercice, avec un solde entrées/sorties positif (+1).

Les charges financières sont en baisse de 181 K € (soit 11.95%), avec la fin des remboursements d'un instrument de couverture de taux.

Les charges de gestion courante reviennent à leur niveau courant.

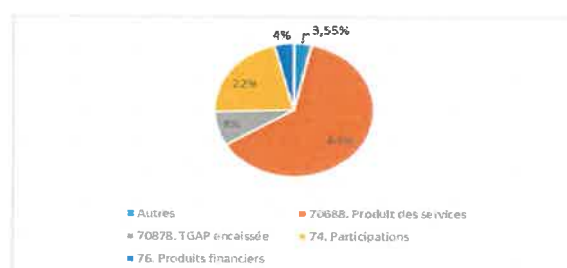
4. Recettes de fonctionnement

4.1 Vue d'ensemble

Le SERTRID retrouve un bloc recettes en augmentation, après deux années consécutives de baisse en raison du fléchissement des tonnages entrants. Le seuil symbolique des 70 000 tonnes est à nouveau franchi en 2021.

	2019	2020	2021	Ecart	Evolution
013. Atténuation de charges	35	22	29	7	31,82%
70688. Produit des services	7 481	6 978	9 065	2 087	29,91%
70878. TGAP encaissée	861	783	1 192	409	52,23%
74. Participations	3 090	3 090	3 090	0	0,00%
total recettes gestion courante	11 467	10 873	13 376	2 503	23,02%
76. Produits financiers	580	580	580	0	0,00%
77. Produits exceptionnels	73	151	94	-57	-37,75%
78. Reprise sur provisions	346	0	168	168	/
Total recettes réelles	12 466	11 604	14 218	2 614	22,53%

Évolution recettes réelles 2019-2021, hors tri, en K €



Ventilation des recettes réelles de fonctionnement 2021, hors tri

4.2 Détail du produit des services

Les recettes 2021 tirent le bénéfice de la hausse des tonnages (ordures ménagères et encombrants), mais aussi et surtout de la situation conjoncturelle des tarifs de vente d'électricité, et dans une moindre mesure, des coûts de reprise des ferreux et des non-ferreux.

Plus de la moitié des recettes (52%) proviennent du traitement des ordures ménagères.

La croissance de la recette de vente d'électricité, multipliée par trois, s'explique par un phénomène de dérégulation du marché. Cependant, le placement de BCM Energy en procédure de sauvegarde accélérée par le Tribunal de Commerce de Lyon (jugement du 19 janvier 2022) fait peser un risque d'irrecouvrabilité sur une partie de la créance.

Les recettes hors TGAP, adossées à l'évolution du tonnage traité, se répartissent de la façon suivante :

	2019	2020	2021	Ecart n/n-1	Evol°
Ordures ménagères (traitement et transport)	4 177	3 814	4 683	869	22,78%
Vente d'électricité	877	564	1 709	1 145	203,01%
Déchets verts	930	949	1 077	128	13,49%
Encombrants (traitement et transport)	457	455	562	107	23,52%
DndAE	943	1 110	869	-241	-21,71%
Ferreux-non ferreux	91	81	156	75	92,59%
Dégrillage-boues	6	5	9	4	80,00%
	7 481	6 978	9 065	2 087	29,91%



Ventilation du produit des services 2021

5. Autres éléments de présentation

5.1 Déchets végétaux

17 958 tonnes ont été collectées, transportées et traitées sur la période de référence.

Les éléments spécifiques aux déchets végétaux, extraits du compte administratif 2021, sont présentés ci-après.

En dépenses

Article	Détail	Montant en € HT
c/611	Prestation de service externalisée (Sundgau Compost)	664 362.24
	<i>dont transport</i>	320 120.96
	<i>dont traitement</i>	344 241.28
c/6135	Location de bennes (Sundgau Compost)	4 252.24
c/61558	Réparation de bennes	18 735.00
	Sous-total (1)	687 349.48
	Frais de structure (8.5%)	58 424.70
	Sous-total (2)	58 424.70
	Total dépenses (1+2)	745 774.18
	Solde disponible	331 741.22
	<i>dont part GBCA</i>	178 737.58
	<i>dont part SMICTOM</i>	93 263.18
	<i>dont part CCST</i>	59 740.46
	Sous-total (3)	331 741.22
	Total (dépenses + solde disponible) (1+2+3)	1 077 515.40

En recettes

Article	Détail	Montant en € HT
c/70688	Facturation du service	1 077 515.40
	<i>dont GBCA</i>	580 550.40
	<i>dont SMICTOM</i>	302 924.40
	<i>dont CCST</i>	194 040.60
	Total recettes	1 077 515.40

5.2 Traitement des recyclables

Le compte administratif retrace également les mouvements relatifs au traitement des recyclables, y compris les opérations intervenant en amont de la phase de traitement proprement dite (rechargement, transport, pré-tri et caractérisations) et la vente matière.

Ce traitement n'est pas réalisé par le SERTRID mais par le SMICTOM d'Alsace-Centrale, avec qui une convention de partenariat a été passée en ce sens.

L'année 2021 correspond au premier exercice plein de la prestation.

Le volet traitement des recyclables s'équilibre strictement en dépenses et en recettes à hauteur de 1 385 058.13 €.

5.3 Capacité d'autofinancement

Recettes réelles de fonctionnement	15 604 K €
Dépenses réelles de fonctionnement	10 719 K €
CAF brute	4 885 K €
Remboursement capital de la dette	2 516 K €
CAF nette	2 369 K €

En synthèse,

L'exercice 2021 a permis d'inverser la tendance d'exploitation des deux derniers exercices et de couvrir, grâce à la croissance des recettes de fonctionnement, les dépenses d'équipement de l'exercice.

		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonctionnement	résultat de l'exercice	2 415	2 019	3 948	3 024	3 259	1 495	1 481	3 592
	résultat de clôture	4 485	4 709	6 534	4 848	5 260	3 495	3 481	4 649
Investissement	résultat de l'exercice	116	-321	-311	2 331	-302	174	-1 454	-1 159
	résultat cumulé	-1 794	-2 115	-2 426	-95	-397	-223	-1 677	-2 836
	résultat de clôture cumulé	2 691	2 594	4 108	4 753	4 863	3 272	1 804	1 813

Le Comité Syndical :

- sous la présidence de Monsieur Jacques BONIN et hors présence de Monsieur le Président, celui-ci s'étant retiré au moment du vote,
 - ayant reçu préalablement l'ensemble des éléments d'information relatifs au compte administratif 2021, parmi lesquels la note de présentation,
 - après en avoir délibéré,
- ADOPTE, par 13 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention, le compte administratif 2021, dont un exemplaire est joint à la présente délibération,**
- ARRÊTE les résultats définitifs tels que présentés ci-avant,**
- CONSTATE la concordance de ces résultats avec ceux du Compte de Gestion.**

Ainsi délibéré au siège administratif du SERTRID le 30 mars 2022, ladite délibération ayant été transmise en Préfecture et affichée par extrait conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bourogne, le 31 mars 2022

Le Président



Roger LAUQUIN

*La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours devant la
juridiction administrative dans le
délai de deux mois à compter de sa
publication ou de son affichage*